

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. ...

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Buvard-Lafitte-Boulier et Cie, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pannou et Fils, 26, Chaussée d'Alsberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 59, 11 11, n. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 12, 11 26 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 09, 8 00

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price/Value.

ROUBAIX, 17 JUIN 1874

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 16 juin 1874. Les journaux Thieristes et radicaux se pressent trop de chanter victoire. Tout n'est pas fini par les votes d'hier entre la République et la Monarchie. Vous remarquerez que la majorité absolue sur l'urgence pour la proposition du centre gauche n'ayant été que de 344... il n'y aurait donc qu'une seule voix de majorité.

Le Journal officiel fait connaître que M. Caillaux, ministre des travaux publics, qui figure parmi les abstentions, a voté contre l'urgence. Il en est de même du comte d'Harcourt. Il n'y aurait donc pas, en réalité, de majorité.

En ce qui concerne la proposition de M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia en faveur de la monarchie, il importe de bien constater qu'il y a eu deux épreuves, dont la première douteuse, et, par conséquent, le vote sur la monarchie a suivi de bien près celui de la République. Nous devons féliciter M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia de cette manifestation en faveur de la monarchie, tout en regrettant que, dans la rapidité du débat, il n'y ait pas eu un scrutin qui aurait fait connaître les noms des votants pour et contre la proposition.

Parmi les ministres, on signale M. Tailhand, garde des sceaux, comme s'étant levé en faveur du renvoi de la proposition de M. de la Rochefoucauld à la commission des Trente; quatre des autres ministres, MM. le général de Cissey, le duc Decazes, Caillaux et Grivart auraient voté contre le renvoi. Les autres ministres se sont abstenus.

Une grande partie du centre droit a voté contre le renvoi de la proposition de M. de la Rochefoucauld. Cette attitude d'un certain nombre de membres du centre droit prouve combien ils sont peu favorables à la monarchie et que si elle a échoué, au mois de novembre dernier, c'est bien la faute de ce groupe parlementaire. C'est donc lui qui nous aurait livrés à la République, dans le cas où elle serait de nouveau infligée à la France.

Dans une question qui, comme celle présentée par le centre gauche, engageait toutes les destinées de notre pays, il n'était pas permis au gouvernement de garder le silence, on aurait même compris, dans cette circonstance, que le débat eût été précédé d'un message du maréchal de Mac-Mahon faisant connaître qu'il n'entendait pas conserver le pouvoir à d'autres conditions que celles établies par le vote du 24 mai 1873. Quand la discussion viendra sur le rapport de la commission des Trente, il y a lieu de croire que le maréchal et les ministres jugeront opportun de parler.

La commission des lois constitutionnelles est convoquée pour demain et commencera à s'occuper de la proposition du centre gauche. Notez bien que sur les trente membres de la commission, il y en a 20 qui ont voté

contre l'urgence sur la proposition du centre gauche, ce sont: MM. de Kerdel, de Meaux, de Sugoy, Merveilleux-Duvignaux, Daru, Keller, Chesnelong, Pradié, de Talhouët, de Lacombe, Paris, Tallon, Batbie, Delsol, de Ressaigier et Vantavon.

Les 10 autres membres de la commission qui ont voté pour l'urgence sont: MM. Lambert Sainte-Croix, Dufour, Laboulaye, Waddington, Vingtain, Antonin Lefevre-Pontalis, Cézanne, de Goulard, Vacherot et on peut ajouter le marquis d'Andelarre, qui était absent, hier, par congé.

Que feront les vingt membres de la commission qui ont voté contre l'urgence? Il n'est pas présumable qu'ils se déjugent, qu'ils se montrent favorables à la proposition du centre gauche.

La République française compte si peu sur la commission des Trente que le journal de M. Gambetta réclame sa déchéance.

Ces membres du centre droit se sont abstenus sur le vote de l'urgence.

Non seulement le général Changarnier, en descendant de la tribune, a été chaleureusement félicité par tous ses collègues de la droite, mais encore après la séance, l'illustre général a été vivement acclamé. Les énergiques et éloquents paroles qu'il a prononcées contre la proposition républicaine resteront burinées sur l'histoire.

Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia a bien positivement envoyé sa démission d'ambassadeur à Londres.

P. S. Les ministres ont décidé, ce matin, en conseil, qu'ils garderaient leurs portefeuilles. La démission du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia est acceptée par le maréchal de Mac-Mahon.

Les réclamations faites aujourd'hui à la tribune conformément que la proposition du centre gauche n'a pas eu la majorité.

MM. Vitalis, Lebourggeois, général de Cissey et plusieurs autres députés déclarent qu'ils ont voté, hier, contre l'urgence (applaudissements à droite).

M. le marquis de Francieud demande qu'on revienne sur le vote d'hier.

DE SAINT-CHÉRON.

LETRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Mardi, 16 juin 1874. La journée d'hier doit être considérée comme le commencement de la lutte qui devait tôt ou tard s'engager sur la question définitive du gouvernement. Le parti monarchique et le parti républicain ont pris leurs positions; ils se sont envoyés quelques projectiles pour préciser le tir; mais voilà tout. La question de fond n'a pas été tranchée.

En quoi, par exemple, la situation est-elle changée? La commission des lois constitutionnelles est chargée d'examiner un nouveau projet: Telle est exactement la différence entre la journée du 14 et la journée du 15. Vous voyez donc que la situation politique n'a subi, en somme, qu'une modification insignifiante. La proposition de M. Casimir Périer, renvoyée à la Commission, reviendra dans quelques jours devant l'Assemblée, et c'est alors seulement que la bataille suprême s'engagera. Quant à la proposition de M. le duc de Larocheoucauld, il ne faudrait pas croire que le vote d'hier l'a entamée. Renvoyée de droit à la Commission d'initiative, elle sera l'objet d'un rapport spécial et sera soumise elle aussi au vote de l'Assemblée.

Donc, la monarchie n'a pas été plus battue que la république n'a été votée. Je ne saurais par conséquent trop vous le

répéter. La séance du 15 juin n'a eu et ne pouvait avoir aucun résultat. Les partis en présence se sont contentés de délimiter le terrain sur lequel aura lieu la lutte et à l'heure qu'il est non-seulement les chances sont égales, mais on peut dire que toutes les probabilités de la victoire sont plutôt en notre faveur.

Voyons en effet ce qui s'est passé. Le Journal officiel constate que 345 voix contre 341 se sont prononcées en faveur de l'urgence, mais à la fin du compte-rendu in extenso 3 députés inscrits comme s'étant abstenus déclarent qu'ils se sont prononcés contre l'urgence. Ce n'est pas tout: quatre membres du centre droit MM. Vitalis, Jockey, Montrozier, Lebourggeois, et à leur suite le général de Cissey, qui figuraient sur la liste des abstentions, sont venus déclarer hautement aujourd'hui qu'ils s'étaient prononcés contre la proposition Périer. Total: 7 rectifications. En ajoutant les 7 noms aux 341 nous avons un total de 348 voix. La minorité d'hier est donc la véritable majorité. Il n'était guère possible de revenir aujourd'hui sur le vote d'hier, le règlement ne pouvant pas autoriser cette procédure, mais en revanche la majorité morale nous suffit, et puis, la proposition de M. Casimir Périer ne reviendra-t-elle pas dans quelques jours devant l'Assemblée? C'est alors que les hommes du centre gauche et leurs alliés verront combien leur victoire a été fragile.

En ce qui concerne la proposition de M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, il faut remarquer surtout que la première épreuve pour la proposition monarchique a été déclarée douteuse; or, une majorité de 1 voix au scrutin ressemble beaucoup à une majorité douteuse par assis et levé.

Hier, en sortant de la séance, M. l'ambassadeur de France à Londres est allé remettre sa démission entre les mains de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, qui a cru devoir l'accepter.

Tout autre récit en désaccord avec cette version, est complètement erroné.

On a distribué aujourd'hui un amendement au projet de loi d'organisation municipale présenté par M. Fresneau. Amendement inspiré du projet de M. de Villèle, lequel a paru, comme vous le savez, dans l'Union; les principaux articles stipulent que dans toutes les communes d'une population inférieure à cent mille habitants, il est institué une assemblée de la commune. Que l'assemblée de la commune est la représentation des sections ou quartiers entre lesquels la commune est partagée. Cette représentation se compose, par moitié, d'électeurs choisis par tous les habitants des quartiers ou sections ayant eux-mêmes qualité d'électeurs; pour l'autre moitié, des plus hauts cotisés de chaque quartier ou sections inscrits dans la commune aux rôles des quatre contributions directes. Le nombre des représentants attribué à chaque quartier ou section, en raison de sa population, est déterminé par le chiffre de la population entière de la commune divisé par celui de la section ou du quartier. Le nombre des représentants attribué à chaque quartier ou section, en raison de ses contributions directes, est déterminé par le chiffre des contributions directes de la commune divisé par celui des contributions directes de la section ou du quartier.

A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du lundi 15 juin 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

A l'occasion du procès-verbal, M. le général de Cissey, porté comme s'étant abstenue,

déclare qu'il a voté contre l'urgence de la proposition Casimir Périer.

MM. Lebourggeois et Jockey-Montrozier font une déclaration semblable.

M. Vitalis déclare que, s'il avait été présent, il aurait voté contre l'urgence.

M. le marquis de Francieud demande à l'Assemblée de revenir sur son vote d'hier. (Bruyantes protestations à gauche).

M. le président fait observer que cette demande n'a pas trait au procès-verbal.

M. Clapier fait remarquer que le procès-verbal porte 686 votants et que, sur ce nombre, sept membres étaient en congé régulier.

Le président objecte que le procès-verbal ne peut que constater le nombre des bulletins déposés dans l'urne et que ce nombre était de 681.

Le procès-verbal est adopté.

M. Clapier expose qu'en défalquant les sept voix auxquelles il a fait allusion, il y aurait une majorité de une voix contre l'urgence.

L'orateur proteste contre la procédure en vertu de laquelle on fait voter les membres en congé régulier.

Le président répond que la règle est également enfreinte par les deux côtés de l'Assemblée et que le travail du bureau a été régulier hier.

M. le marquis de Francieud remet au président une proposition portant que le vote d'hier est infirmé.

L'orateur déclare que la république est la fin de notre pays. (Vives protestations à gauche).

Le président déclare qu'un vote régulièrement constaté est définitivement acquis.

La proposition Francieud est renvoyée à la commission d'initiative.

M. Wallon dépose une proposition constitutionnelle de 7 articles, ayant pour objet de définir et d'organiser les pouvoirs du président de la République sur la base de la Constitution de 1848.

Cette proposition est, sur la demande de son auteur, renvoyée à la commission constitutionnelle.

L'Assemblée, après avoir adopté quelques projets d'intérêt local, reprend la 3<sup>me</sup> délibération sur la proposition Tirard.

M. Ducarre, rapporteur, défend la liberté de la fabrication à tous titres d'or et d'argent.

L'orateur invoque le témoignage des intéressés et les voit manifestés par la plupart des chambres de commerce.

M. Ducarre critique à cette occasion les tendances routinières de l'administration française.

Le ministre des finances combat la proposition Tirard qu'il considère comme dangereuse pour l'industrie et pour le trésor.

M. Tirard réplique que le projet contient une série de dispositions qui protègent les industriels et le Trésor.

L'Assemblée passe à la discussion des articles du projet.

Les articles 1 à 6 sont maintenus.

Un paragraphe additionnel à l'art. 6 proposé par M. Declercq et exemptant du poinçon les bijoux antiques est adopté.

Un paragraphe additionnel de M. Aubry concernant certaines garanties édictées par la loi de brumaire an VI, n'est pas pris en considération.

L'ensemble du projet est rejeté par 371 voix contre 302.

Le projet Denormandie concernant les indemnités dues aux victimes de la guerre dans le département de la Seine est mis à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 5 h. 55.

CHRONIQUE

L'Union reproduit la lettre suivante qui lui est adressée par Mgr Dupanloup: Monsieur, vous ne négligez aucune occasion de me calomnier, et voici la calomnie nouvelle que je lis dans votre numéro du 13 juin, à propos de la récente discussion d'un projet de loi sur le dimanche: « On nous exprime le regret que Mgr Dupanloup, si influent sur le centre droit, n'ait pris, bien que présent à la séance, nulle part à la discussion. Nous enregistrons ce regret, qui rend hommage à l'influence que peut exercer l'éloquent député du Loiret sur les décisions de l'Assemblée. » Monsieur, tout cela est faux. Je n'étais pas présent à la séance, retenu à Paris par une des plus importantes délibérations du conseil supérieur de l'instruction publique, dans une commission dont je suis le président; je n'ai pu que prendre part au vote dont rien d'ailleurs ne pouvait me faire prévoir la déplorable issue. Vos hommages, du reste, comme vos regrets, partent d'une inspiration sur laquelle nul ne peut se méprendre. J'en dis autant de l'influence qu'il vous plaît de m'attribuer sur le centre droit, pour lequel on connaît vos sentiments. Agréé, etc. »

Le Français annonce que la démission de M. de Larocheoucauld a été acceptée. D'après nos renseignements particuliers, celle-ci n'aurait pas été offerte officiellement mais n'en serait pas moins certaine. On raconte que M. de Larocheoucauld étant allé voir le maréchal hier soir, M. de Mac-Mahon l'aurait accueilli, dès son entrée, par ces mots: « Je sais pourquoi vous venez me voir, M. le duc, vous venez m'offrir votre démission et je l'accepte. »

On assure que M. Paul de Cassagnac présentera lui-même sa défense dans le procès qui lui est intenté. Pour les deux autres prévenus, MM. Piel et Gibiat, on parle de M<sup>rs</sup> Granddret et Pinard; on croit que cette poursuite sera déferée au jury dans les délais les plus rapides.

La Correspondance Autrichienne annonce qu'une députation militaire russe, dont font partie le grand-duc Constantin Nicolaïevitch et deux généraux, arrivera à Vienne à la fin du mois, pour féliciter l'empereur à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa nomination comme chevalier de l'ordre de Saint-George.

On annonce que le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, doit partir demain pour Brème où l'appelle une réunion agricole dont il est le président. L'absence de l'ambassadeur ne durera que quelques jours.

On lit dans le Journal de Genève, à propos de l'attitude des princes d'Orléans: « Ce qui frappe dans la conduite des députés de la droite qui ne veulent pas des bonapartistes, c'est leur inertie. Il n'y en a pas de plus grande que celle des princes d'Orléans, qui, pareils à l'oiseau fasciné par le serpent, voient l'abîme et n'ont pas assez de ressort pour se rejeter en arrière. »

Le duc d'Aumale surtout est incroyable sous ce rapport. Il voit le danger plus que personne, plus qu'à personne il lui appartiendrait de prendre un grand parti, dût-il risquer beaucoup; il ne risquerait jamais tant qu'au retour de l'Empire. Eh bien, rien.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 18 JUIN 1874.

— 15 —

LE RÉCIF DES TRIAGOS

III. — LA PEINE DU TALION.

« Où est la pauvre folle? demanda M. Dormier. — Là-bas sur la grève, vous savez que c'est là seulement qu'elle se plaît et que c'est peine perdue de chercher à la retenir ici. — Oui, je sais, je sais aussi que votre dévouement pour cette infortunée n'est jamais en défaut. »

Ils entrèrent dans la maison. Quelques meubles dont l'élégance contrastait avec l'humble condition des habitants en occupaient une petite pièce.

« On a pensé, dit M. Dormier, que la vue de ces meubles, en lui rappelant son opulence passée, réveillerait ses souvenirs, mais hélas! les yeux voient, la mémoire ne répond pas. »

Il détacha un médaillon suspendu à la muraille.

« C'est le portrait de son père, reprit-il, elle le portait quand elle vint ici, mais elle ne le reconnaît plus. »

L'armateur examina le portrait. La tête était belle, pleine de distinction, le costume d'un grand seigneur de la cour de Louis XVI.

« Cette figure ne m'est pas inconnue », dit-il, je l'ai vue quelque part. Oui, je me souviens, c'était en 1813, j'allais en Angleterre chercher les produits dont le blocus continental interdisait l'entrée en France. Comment s'appelait-il? Son nom m'échappe. — Le comte de Rhétiers. — C'est bien cela; je l'embarquai au Havre avec sa fille, jeune personne d'une rare beauté. »

« Pendant la traversée il causait souvent avec moi, il me parla des persécutions qui le forçaient à fuir; nous autres marins nous n'avions pas l'empereur, nous n'eûmes pas de peine à nous entendre. »

« C'était un homme aimable et bon que le malheur n'avait pas aigri. S'il y avait de l'irritation dans son cœur, ce n'était pas à cause de lui. Lorsque je le quittai, il me remit une magnifique émeraude. »

« Vous avez une fille, me dit-il, prenez ce bijou, qu'il soit pour vous un souvenir de relations qui peut-être ne seroient plus, pour elle un gage des vœux d'heureux avenir que je vous prie de lui transmettre. »

« C'était à moi, dit M. Dormier, qu'il était réservé de payer la dette de reconnaissance en éloignant d'elle le malheur qui la menaçait. »

L'armateur restait silencieux; sa loyauté se refusait à croire aux noirceurs dont on évoquait le souvenir, il aurait voulu repousser l'évidence elle-même, ses doutes subsistaient.

M. Dormier s'en aperçut, il pria la

femme du douanier de lui remettre un papier relatif à la pauvre folle qui lui avait été confié à tout événement.

Il brisa le cachet de l'enveloppe et parmi d'autres pièces en choisit une dont l'écriture très-serrée couvrait plusieurs pages.

« Donnez-vous la peine de lire, » dit-il à M. Tréhorot. Celui-ci lut ce qui suit: « Le château de Rhétiers s'élevait environ à trente lieues à l'ouest de Paris. Ce n'était pas une belle habitation; il était médiocrement gai et le confortable y laissait prodigieusement à désirer; mais le propriétaire, le comte de Rhétiers, soucieux avant tout de conserver intacts les souvenirs de famille, s'en préoccupait peu. »

« On prétendait qu'il avait fait brillante figure à Versailles et que ses aventures avaient fait quelque bruit; mais des habitudes d'autrefois il ne conservait qu'une grande aisance de manières, une philosophie doucement railleuse. »

« Sa fille, les soins qu'il donnait à sa propriété, absorbait une partie de son temps; il donnait le reste à la musique qui était sa passion favorite, passion justifiée par un talent très-remarquable. »

« Les grands événements de la Révolution avaient passé sans troubler le calme de sa retraite, non qu'il professât la morale égoïste du rat de la fable, mais, de son passage dans le tourbillon de la société, il avait conservé un arrière-goût de désenchantement qui le rendait

peu propre à intervenir dans la mêlée des partis.

Le généreux emploi qu'il faisait de sa fortune lui avait concilié l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Cependant il avait des ennemis implacables; pendant le relâchement social qui coïncida avec l'impuissance du gouvernement dictatorial plusieurs tentatives furent faites contre lui. Un soir, des hommes, instruments d'une haine dont il soupçonnait la source, l'assaillirent dans le parc; le dévouement de son garde le sauva, mais celui-ci fut blessé mortellement.

« Avant de succomber, il recommanda son fils à la protection du comte qui promit de tenir lieu de père à l'orphelin. Il n'y manqua pas; la veuve du garde fut installée avec son enfant dans un corps de bâtiment attenant au château. »

« Le jeune Laurent reçut du comte une instruction dont il profita au delà de toute espérance; ses rapides progrès charmèrent le vieux gentilhomme qui s'attacha vivement à lui. Ce qui augmenta encore son affection, c'est qu'il remarqua dans son élève de rares dispositions pour la musique, il mit son amour-propre à les faire fructifier. »

« L'enfant avait du cœur, il s'ingéniait à trouver moyen de payer à son bienfaiteur sa dette de reconnaissance. Ne pouvant mieux faire, il voulut contribuer pour sa part aux distractions favorites du vieux dilettante: il lui servait à l'occasion de secrétaire et le soir faisait très-convenablement sa partie dans les

petits concerts qui égayaient la vaste salle du château.

« Les jours s'écoulaient rapidement pour le fils du pauvre garde! Il était heureux quand il voyait le comte l'encourager de ce sourire si bon, qu'à lui seul il le faisait aimer, et fixer sur lui ses regards empreints d'une cordiale amitié, quand il l'entendait lui dire: »

« Tu es un brave garçon, je suis bien content de l'avoir avec moi. »

« Il ne soupçonnait pas qu'il pouvait y avoir ailleurs des plaisirs et des fêtes dont l'écho ne franchissait pas les limites du parc. »

« Les mois s'écoulaient avec le retour des mêmes émotions; mais la monotonie n'engendrait jamais l'ennui; jamais ses désirs n'allèrent au-delà des satisfactions qui lui étaient accordées et, lorsqu'après avoir pris congé du comte, il rejoignait sa mère, c'était un nouveau plaisir de raconter les incidents de la journée. »

« Il ne lui disait pas tout cependant, il ne lui disait pas qu'à mesure qu'il grandissait et que les aspirations de la jeunesse succédaient aux jeux insouciantes de l'enfance, un trouble inconnu agitait son cœur. Ce n'était pas impunément qu'il vivait en contact journalier avec une belle et gracieuse jeune fille. Quand il l'entendait marier sa voix à la voix du violon de son père, il croyait, dans la candeur de son enivrement, être transporté au milieu du concert des anges; c'était le premier épanouissement de la jeunesse. C'était le printemps qui souriait à son cœur. Comment se serait-il